

Il ne faut pas que le Parlement accorde au gouvernement les pouvoirs extraordinaires qu'il demande pour une période de temps à peu près indéfinie, ou du moins très mal définie, sous la seule garantie d'un contrôle de pure forme, car la Chambre devrait alors se contenter de trois jours de débat à peu près...

A mon avis, il faudrait limiter ces pouvoirs à une durée de 18 mois. Si, avant l'expiration de ces 18 mois, le gouvernement s'estimait en mesure de démontrer la nécessité d'en prolonger l'application, il aurait toujours la faculté de déposer un bill à cet effet.

Et, plus loin, je demandais:

Comment pourrions-nous de plein gré accorder de tels pouvoirs pendant si longtemps à un gouvernement, encore moins à un gouvernement comme celui-ci qui a bien prouvé à quel point il savait être opportuniste?

Et quand, dans la suite de ce débat, le ministre des Finances intervenait dans l'après-midi de ce vendredi 14 novembre, il n'a même pas fait mine d'avoir entendu ce que je disais à cet égard. Non content de ne pas répondre, il n'a même pas paru avoir entendu la question. Nous avons fait connaître notre position au comité, de façon claire et non équivoque. Cette position, je l'ai réitérée par lettre la semaine dernière au premier ministre, et je la formule de nouveau aujourd'hui à la Chambre.

La réaction tardive du gouvernement se trouve finalement concrétisée dans l'amendement de révision présenté par le ministre des Finances, suivant la motion n° 5. C'est en lisant la réponse du premier ministre à ma lettre du 20 novembre que j'ai pris connaissance pour la première fois de la procédure de révision proposée par le gouvernement. J'ai informé le premier ministre par lettre que cette proposition du gouvernement ne répondait pas à nos préoccupations. A la séance du 3 novembre du comité des finances, le ministre des Finances a évoqué la possibilité pour mon parti de présenter un amendement du genre de celui qui figure actuellement sous son nom. Nous nous sommes alors rendu compte que le gouvernement retombait dans sa vieille habitude de défendre en même temps le pour et le contre. Quelques minutes seulement avant d'évoquer en comité la possibilité d'un amendement de révision, il défendait la nécessité de faire durer le programme plus de trois ans. Voici ses paroles exactes:

● (1620)

Le programme est basé sur l'idée, qui a inspiré les lignes directrices, de suivre l'évolution sur trois années consécutives, afin, espérons-le, d'obtenir que le facteur de protection de base passe de 8 à 6 p. 100, puis à 4 p. 100. Nous envisageons donc une période de trois ans, ce qui paraît sensiblement justifié.

Et du même souffle, il ajoutait que l'opposition officielle «pourrait songer à présenter un amendement...», si son intention était de «donner au Parlement l'occasion de discuter la question...». Ce que nous désirons, c'est autre chose que de faire naître l'occasion de discuter plus tard la question. Le ministre le sait bien. Je soutiens que tout ce qu'il a fait le 3 novembre et que tout ce que le gouvernement a fait à ce sujet depuis peut se résumer en ces quelques mots: protéger leurs positions et jeter des os à ronger.

Le ministre prétend que le gouvernement, dans sa logique, est persuadé de la nécessité d'appliquer un programme pendant au moins trois ans et trois mois. Là encore, je rappelle à la Chambre que nous n'avons pas été priés de nous prononcer sur un programme. Quand le bill sera adopté et aura force de loi, le gouvernement pourra le modifier radicalement sans consulter le Parlement. Le

Loi anti-inflation

ministre ayant déclaré qu'il était persuadé de la nécessité d'appliquer le programme pendant trois ans et trois mois, il a ajouté que si nous voulions débattre la question après 18 mois, le gouvernement pourrait prévoir des dispositions en ce sens.

C'est de la frime quand le ministre prétend que cela constitue une réunion sérieuse, comme il n'y aura aucun témoin de l'extérieur, aucune instance, aucun moyen d'obtenir des renseignements du gouvernement ni aucune étape de procédure suivie pour l'adoption d'un projet de loi par la Chambre, ni aucune possibilité de modifier la loi. La seule réponse que la Chambre est appelée à donner sur la procédure de révision est un oui ou un non. La seule question qui se pose à la Chambre, et pendant un temps très limité, est de savoir si le programme du gouvernement doit prendre fin au moment stipulé dans le bill, s'il y est stipulé, ou avant. Pareil débat, quand le gouvernement détient la majorité des sièges, n'est rien d'autre qu'un rapport de l'état de la question.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Il jette un os en disant qu'il est à prendre ou à laisser. Il ne faut pas oublier qu'une fois passée la période de révision que le gouvernement propose, la question d'examen ne pourrait être soulevée, je crois, qu'entre le 31 mars et le 1^{er} juillet 1977. Ce moment passé, aucune autre révision parlementaire n'est prévue et le gouvernement pourrait faire ce qu'il veut du programme sans la moindre possibilité d'un débat sur son activité, à moins qu'il n'ait l'obligance d'en fournir l'occasion ou à moins que nous ayons un débat comme ceux qui sont possibles les jours réservés à l'opposition.

Lorsque le ministre s'est rendu compte que l'opposition officielle n'entendait pas se jeter sur l'os au comité, il l'a repris lui-même avec l'intention de nous le resservir à l'étape du rapport. Il a dit qu'il présenterait «... un amendement en vue d'un débat intérimaire sur la mesure». C'est maintenant ce qu'il a fait.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il n'y a plus de viande sur cet os.

M. Stanfield: En ce qui me concerne, il n'y a plus ni viande ni os. J'invite la Chambre à se reporter aux deux autres déclarations que le ministre a faites au cours de l'étude par le comité des finances. Elles permettront de mieux faire ressortir la toile complexe que le gouvernement a tissée quant à la durée d'application de la loi anti-inflation. Le 13 octobre, le ministre fut invité à commenter la déclaration du premier ministre selon laquelle la durée d'application pourrait être plus courte. Sur un ton optimiste, il a déclaré:

En réalité, si après une période de dix-huit mois, et je serais heureux que nous en arrivions à un tel résultat, on constatait un ralentissement important de la marche de l'inflation au Canada, il serait très possible de mettre fin à ces mesures de contrôle de l'inflation devant une telle amélioration de la conjoncture.

Le gouvernement pourrait mettre fin au programme qu'il a lancé ces jours derniers, mais cela ne serait pas du tout renoncer à des pouvoirs qu'il s'est, j'ose le dire, arrogés et qu'il a exercés de temps à autre de toutes les façons qui servaient à ses fins. Le 20 novembre, le ministre a adopté un ton tout à fait différent en essayant de défendre la justice approximative inhérente au bill. Voici ce qu'il disait: